

Site internet : [www.afsf42.com](http://www.afsf42.com)  
SIRET N°800933533 00016  
N°Association : w421000160

## **COMPTE RENDU DU C.A. DU 12 DECEMBRE 2025**

Membres présents : Marie-Geneviève D'HEROUILLE, Pierre BŒUF, Bernard CESSIECQ, Bertrand CHOUVELLON, Simone CHRISTIN, Claude CROS, Roseline FAURE LENOBLE, Bernard FOURNIER, Michel ORELU, André PEYRET, François TONNELLE, Georges VERCHERY, Nicolas VIOLO.

Membres excusés : Marc BOUDON, Hervé BOURRIN, Gérard DAURAT, Julien BLANCHON.

### **1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 14/11/2025**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents après modification de la date de la tenue de l'assemblée Générale du 07 mars 2026 à Saint-Bonnet-Le-Château, il sera publié sur le site de l'AFSF42.

### **2 – Envoi des appels de cotisation.**

L'envoi des appels de cotisation sera effectué par mail aux adhérents qui ont donné leur adresse mail et par courrier pour les autres à partir du 15 décembre 2025.

Les cotisations pour l'année 2026 doivent être payées au plus tard le 31 janvier 2026.

Le logiciel de Fransylva arrondi à l'are supérieur ou inférieur.

Mettre dans « Message Général » le paragraphe suivant :

A partir de cette année, nous utilisons pour la gestion des dossiers de notre Association, le logiciel Fransylva.

Nous vous informons :

- Les surfaces sont parfois arrondies.
- La cotisation doit être versée avant le 31 janvier 2026.
- Le N° d'adhérent est mentionné sur votre appel de cotisation page 1, en haut et à droite, et il vous permet d'aller sur le site de Fransylva.

Attention : Bien vouloir signer l'exemplaire à renvoyer avec le règlement avant le 31 janvier 2026 page 3 et également le relevé parcelles cadastrales (page4 ...)

### **3 – Invitation à l'AG du 07 mars 2026.**

La convocation à l'AG du 07 mars 2026 fera l'objet d'un mail ou courrier fin janvier / début février 2026. Une invitation sera envoyée aux élus pour l'AG et une invitation au déjeuner aux anciens présidents.

### **4 – Proposition d'un déjeuner festif pour les 40 ans de l'association avec une participation.**

Après la tenue de l'AG du 07 mars 2026, l'AFSF42 organisera un déjeuner au restaurant l'Entracte à Saint-Bonnet-Le-Château pour environ 140 convives, il sera demandé une participation financière de 15,00 € par personne.

### **5 – Questions diverses**

Rappel :

Mettre sur le site de l'AFSF42 le power point et les trois documents remis lors de la réunion de formation sur le thème « Le foncier forestier : achat, vente, de parcelle forestière et présentation du site : La forêt bouge » qui a eu lieu le 07 novembre 2025 à Montbrison.

Intitulés des documents :

- Gérer sa forêt sur la Forêt Bouge
- Créer un compte sur la Forêt Bouge
- Créer une offre de vente sur la Forêt Bouge

Plateforme nationale forêt-gibier : La plateforme est un outil en ligne qui permet aux propriétaires forestiers de signaler les dégâts occasionnés par le grand gibier dans les forêts Voir le site « [plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr](http://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr) ».

Le Secrétaire

La Présidente

Bernard CESSIECQ

Marie-Geneviève D'HEROUVILLE